



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute tenue le 2 février 2026, et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Aline Gravel, Line Perron, Messieurs les conseillers, Christian David, Yan Deschamps et Hugo Lajoie formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, Monsieur André Primeau, directeur général adjoint, Services de proximité et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

Adoption du second projet de résolution concernant le règlement numéro 2015-768 sur les PPCMOI – zone Cv-210 – lot 2 625 214 du cadastre du Québec – 63, rue de la Princesse

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposé par Gabriel Fontaine à l'égard de l'immeuble constitué du lot 2 625 214 du cadastre du Québec et situé au 63, rue de la Princesse;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 août 2025;

CONSIDÉRANT que la demande comprend un élément dérogatoire au règlement de zonage numéro 2013-739 concernant l'usage d'habitation en commun;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-768 et ses amendements;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 28 janvier 2026;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été émis;

En conséquence; il est :

67-02-2026

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations et les conditions ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

- D'autoriser pour l'immeuble constitué du lot 2 625 214 du cadastre du Québec et situé au 63, rue de la Princesse :

Transformer l'immeuble de résidence unifamiliale en habitation en commun.

Que la présente autorisation donnée par le Conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Le tout s'apparentant aux documents qui sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Plans préparés par Gabriel Fontaine.

-Adopté

VILLE DE LACHUTE

COPIE CONFORME

Texte sujet à ratification par le Conseil

Lynda-Ann Murray, notaire

Greffière